



Présentation à la rencontre annuelle des restaurateurs du Québec

Par Marc Simard
Co-directeur du projet

Le 9 novembre 2009

Revenu
Québec 

Effritement de l'assiette fiscale au Québec

Selon l'estimation de Revenu Québec pour 2007-2008 :

- Pertes fiscales (lois québécoises seulement) 417 M\$:
 - Incluant 133 M\$ de TVQ perçue par les restaurateurs, mais non remise au gouvernement.

2

Impact de la sous-déclaration des revenus



Gouvernements

Investissements réduits dans les services publics et le paiement de la dette



Restaurateurs et hôteliers conformes

Concurrence déloyale et iniquité fiscale



Travailleurs de l'industrie

Favorise l'augmentation du travail au noir et l'économie souterraine

Perte des protections personnelles et des couvertures sociales

Solutions à la sous-déclaration des revenus dans la restauration

Solution retenue :

Obligation de présenter une facture au client

Obligation de produire la facture à partir d'un module d'enregistrement des ventes (MEV)

Équipe d'inspection dédiée

Sensibilisation publique sur l'importance de quitter avec la facture

4

Implantation progressive :

Projet pilote d'une durée de 6 mois (novembre 2009 à avril 2010) avec 41 restaurateurs et 4 hôteliers volontaires visant à valider le fonctionnement technologique des MEV et leur intégration adéquate aux systèmes de facturation et au processus opérationnel des entreprises

Solutions à la sous-déclaration des revenus dans la restauration (suite)

Implantation progressive :

- L'obligation de présenter la facture au client :
 - *à compter de septembre 2010, pour tous les restaurateurs.*
- L'obligation d'utiliser une caisse enregistreuse ou un système points de vente muni d'un MEV relié à une imprimante pour produire une facture et tenir un registre :
 - *à compter de septembre 2010, pour les nouveaux commerces et ceux ayant contrevenu à certaines de leurs obligations fiscales;*
 - *à compter de novembre 2011, pour tous les restaurateurs.*
- Le gouvernement va rembourser les coûts afférents à l'acquisition et à l'installation des modules qui seront implantés initialement (2010 et 2011).

Orientations générales quant aux entreprises visées

Les mesures visent :

- les entreprises dont la seule activité est la restauration (comprend les traiteurs);
- les services de restauration accessoires à une autre activité d'une entreprise mais qui représentent une concurrence significative aux entreprises de restauration.

6

Les entreprises dont la seule activité est la restauration

Ces entreprises comprennent notamment :

- les restaurants avec service;
- les entreprises de restauration rapide;
- les comptoirs servant des repas pour emporter (pizzerias, pâtisseries, etc.);
- les brasseries et les bistros;
- les cafés où l'on sert des muffins, des croissants, des sandwichs, etc.;
- les cafétérias;
- les crémeries, les bars laitiers, etc.;
- les cantines des haltes routières installées de façon permanente;
- les services de traiteur.

7

Les services de restauration accessoires à une autre activité d'une entreprise (même exploitant)

Les repas à consommer sur place offerts par certaines entreprises seront couverts si l'entreprise a aménagé un endroit pouvant accueillir à cette fin un certain nombre de personnes simultanément :

- les hôtels;
- les grands magasins;
- les épiceries, les pâtisseries, les boulangeries, etc.;
- les stations de ski;
- les clubs de golf dont les services de restauration sont accessibles sans droit d'entrée et/ou sans carte de membre (ne vise pas les casse-croûte sur les terrains);
- etc.

Module d'enregistrement des ventes

Description

Qu'est-ce qu'un module d'enregistrement des ventes (MEV)?

- c'est un micro-ordinateur;
- une fois branché à une caisse électronique ou à un système de points de vente, le MEV reçoit les données relatives aux différentes transactions (additions, reçus de caisse, notes de crédit) et enregistre dans une mémoire sécurisée des informations relatives à celles-ci, comme les ventes et les taxes;
- une fois l'enregistrement complété, le MEV produit une signature numérique et transmet à l'imprimante les informations nécessaires pour l'impression d'une facture, y compris la signature numérique.

Module d'enregistrement des ventes

Nécessite l'utilisation des équipements suivants :

- une caisse enregistreuse ou un système points de vente compatible avec le MEV;
- une imprimante ayant la capacité d'imprimer des codes à barres.

10



Caisse électronique
ou
Système points de vente

Clavier-écran



MEV



Imprimante à reçus

Module d'enregistrement des ventes

Description

Caractéristiques du module d'enregistrement des ventes :

- appartient aux restaurateurs;
- peut conserver les données enregistrées pour une période de 7 ans;
- produit une signature numérique, différente d'un module à l'autre, qui est imprimée sur chaque facture à l'intérieur d'un code à barres, ce qui facilite l'inspection;
- permet la consultation, par le restaurateur, des données enregistrées et la prise de copie de celles-ci sans possibilité de les modifier;
- permet la consultation, par le personnel de Revenu Québec, des données enregistrées et la prise de copie de celles-ci, ce qui rend les interventions plus efficaces;
- permet l'impression, par le restaurateur, de sommaires périodiques des ventes qui devront être transmis à Revenu Québec.

11

Traitement des transactions

```

RESTO - BRASSERIE
418 123-4567
2009-01-28 - 14:03:35      252001-1

                Soupe      2.50 $
                Steak frite 12.95 $
                Tarte au sucre 3.95 $

                Sous total 19.40 $

N° TVQ : 1012345678 0001
N° TPS : 239987234

Table n° 15      client 1

                Vous avez été servi par
                Roger

                Merci et revenez nous voir !
    
```



```

RESTO - BRASSERIE
418 123-4567
2009-01-28 - 14:03:35      252001-1

                Soupe      2.50 $
                Steak frite 12.95 $
                Tarte au sucre 3.95 $

                Sous total 19.40 $

N° TVQ : 1012345678 0001
N° TPS : 239987234

Table n° 15      client 1

                Vous avez été servi par
                Roger

                Merci et revenez nous voir !

-----
                TPS : 0.97 $   TVQ : 1.53 $
                Total : 21.90 $
                FACTURE ORIGINALE

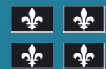
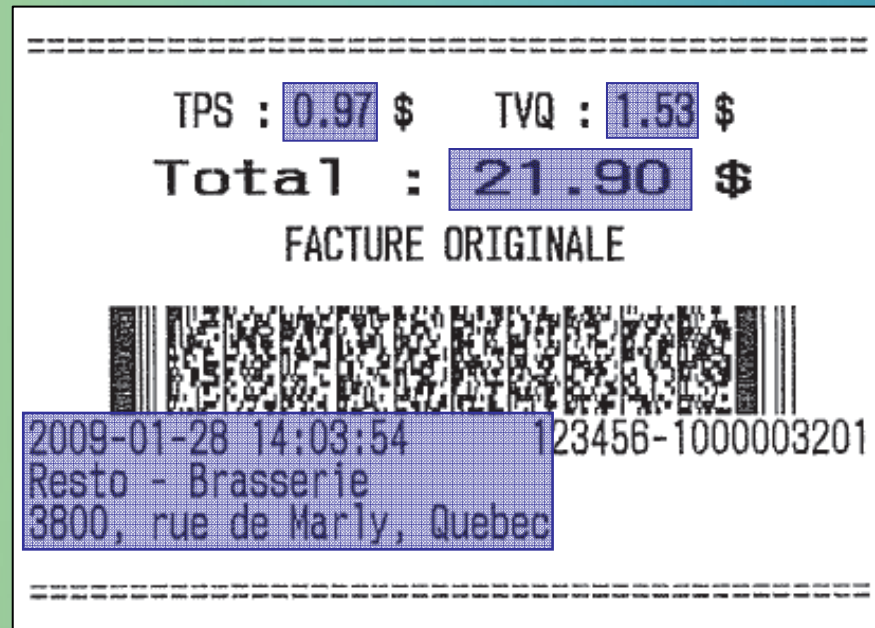
                [Barcode]

2009-01-28 14:03:54      123456-1000003201
Resto - Brasserie
3800, rue de Marly, Quebec
    
```

Traitement des transactions

Ajout d'informations

Le MEV rajoute certains éléments à la facture permettant de confirmer l'intégrité de la transaction et le fait qu'elle soit enregistrée dans la mémoire



Facture révisée

RESTO - BRASSERIE
418 123-4567
252001-3

2009-01-28 - 14:05:22

Soupe	2.50 \$
Steak frite	12.95 \$
Tarte au sucre	3.95 \$
Café	1.50 \$
Sous total	20.90 \$

N° TVQ : 1012345678 0001
N° TPS : 239987234


Table n° 15 client 1

Vous avez été servi par
Roger

Merci et revenez nous voir !

=====
TPS : 1.05 \$ TVQ : 1.65 \$
Total : 23.60 \$

FACTURE RÉVISÉE
Remplace 1 facture déjà produite



2009-01-28 14:05:41 12345601-10003205
Resto - Brasserie
3800, rue de Marly, Québec
C-119

=====
=====

Réimpression

RESTO - BRASSERIE
418 123-4567
252001-3

2009-01-28 - 14:05:22

Soupe	2.50 \$
Steak frite	12.95 \$
Tarte au sucre	3.95 \$
Café	1.50 \$
Sous total	20.90 \$

N° TVQ : 1012345678 0001
N° TPS : 239987234

Table n° 15 client 1

Vous avez été servi par
Roger

Merci et revenez nous voir !

=====
TPS : 1.05 \$ TVQ : 1.65 \$
Total : 23.60 \$

REIMPRESION



2009-01-28 14:06:36 12345601-10003208
Resto - Brasserie
3800, rue de Marly, Québec
C-119

=====
=====

Reçu de la facture

Document de formation

RESTO - BRASSERIE
418 123-4567
2009-01-28 - 14:08:00 252001-F

Soupe	2.50 \$
Steak frite	12.95 \$
Tarte au sucre	3.95 \$
Café	1.50 \$
Sous total	20.90 \$

N° TVQ : 1012345678 0001
N° TPS : 239987234

Table n° 15 client 1

Vous avez été servi par
Roger

Merci et revenez nous voir !

TPS : 1.05 \$ TVQ : 1.65 \$
Total : 23.60 \$

PAYEMENT REÇU



2009-01-28 14:08:19 12345601-10003211
Resto - Brasserie
3800, rue de Marly, Québec
☎ ☎ = r

Document de formation
Ne pas remettre au client

RESTO - BRASSERIE
418 123-4567
2009-01-28 - 14:05:22 252001-3

Soupe	2.50 \$
Steak frite	12.95 \$
Tarte au sucre	3.95 \$
Café	1.50 \$
Sous total	20.90 \$
TPS	1.05 \$
TVQ	1.65 \$
TOTAL	23.60 \$

N° TVQ : 1012345678 0001
N° TPS : 239987234

Table n° 15 client 1

Vous avez été servi par
Roger

Merci et revenez nous voir !

**Document de formation
Ne pas remettre au client**

Duplicata

Document de test

Copie du commerçant
Ne pas remettre au client

RESTO - BRASSERIE
418 123-4567
2009-01-28 - 14:05:22 252001-3

Soupe	2.50 \$
Steak frite	12.95 \$
Tarte au sucre	3.95 \$
Café	1.50 \$
Sous total	20.90 \$
TPS	1.05 \$
TVQ	1.65 \$
TOTAL	23.60 \$

N° TVQ : 1012345678 0001
N° TPS : 239987234

Table n° 15 client 1

Vous avez été servi par
Roger

Merci et revenez nous voir !

Copie du commerçant
Ne pas remettre au client

Document en test
Ne pas remettre au client

RESTO - BRASSERIE
418 123-4567
2009-01-28 - 14:05:22 252001-3

Soupe	2.50 \$
Steak frite	12.95 \$
Tarte au sucre	3.95 \$
Café	1.50 \$
Sous total	20.90 \$

N° TVQ : 1012345678 0001
N° TPS : 239987234

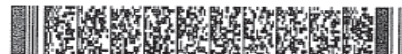
Table n° 15 client 1

Vous avez été servi par
Roger

Merci et revenez nous voir !

TPS : 1.05 \$ TVQ : 1.65 \$
Total : 23.60 \$

Document en test
Ne pas remettre au client
FACTURE RÉVISÉE
Remplace 1 facture déjà produite



2009-01-28 14:05:41 12345601-10003205
Resto - Brasserie
3800, rue de Marly, Québec
=+o«-o

Document en test
Ne pas remettre au client

Module d'enregistrement des ventes

La validité de chaque facture sera vérifiable par le personnel de Revenu Québec



Code à barres

Ordinateur à main avec lecteur optique



Fonctionnalité de gestion Copie des données

Il est possible d'extraire toutes les données du MEV en format électronique :

- tout le détail des transactions;
- un journal des événements (branchements, débranchements, etc.);
- pour une période ou une plage de transactions.



Clé USB

Génération de rapports

Sommaire périodique des ventes

Dès qu'un MEV est activé, Revenu Québec s'attend à recevoir des sommaires périodiques des ventes (SPV) pour tous les MEV utilisés dans un établissement :

- produits à partir de chaque MEV actif;
- à une fréquence à déterminer;
- transmission en format papier ou électronique.

Il contient :

- le sommaire des ventes;
- l'analyse transactionnelle (statistiques sur les différentes transactions);
- le journal des événements;
- les informations générales.

**SOMMAIRE PÉRIODIQUE
DES VENTES**

Demandeur : Resto001

Resto Le MRQ
3800 rue Marly
Québec
Qc, HTA 1A1

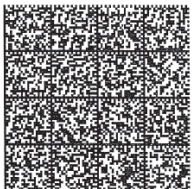
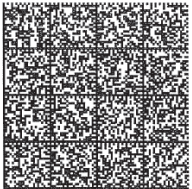
No MEV : 123456

Produit le 2009-01-21 à 11:22:33

Période
2008-10-01 au 2008-12-31

Nombre :	99 999 999
Total avant taxes :	9999 999 999.99 \$
TPS :	9999 999 999.99 \$
TVQ :	9999 999 999.99 \$

Contient aussi les données de la période
2008-07-01 au 2008-09-30



N.B. Veuillez transmettre ce SPV au MRQ

Inspections

Inspections courtes :

- objectif : assurer que des factures produites avec le MEV sont remises à tous les clients;
- l'appareil valide la signature numérique ainsi que l'intégrité de la facture;
- des interventions rapides permettent une couverture très large;
- en cas d'infraction, des amendes sont imposées.



Code à barres



Ordinateur à mains avec lecteur optique

Inspections (suite)

Inspections complètes :

- pour vérifier l'intégrité des logiciels MEV et leur bon fonctionnement (tests d'intégrité des programmes et des données, examen des sceaux, etc.);
- pour s'assurer qu'aucun équipement, permettant la reproduction de factures, n'est présent;
- pour prendre une copie des données détaillées pour un examen plus approfondi;
- le logiciel vient valider que toutes les factures présentes dans les systèmes de RQ soient toujours présentes dans le MEV et qu'elles n'ont pas été altérées.



21





L'efficacité de la solution

- **L'obligation de remettre une facture :**
 - permet au client de vérifier le montant enregistré dans le système et l'assure que les taxes perçues seront remises à l'État;
 - permet à Revenu Québec d'intervenir si la facture n'est pas enregistrée.
- **L'obligation de créer la facture à partir d'un MEV :**
 - permet de vérifier facilement, grâce à la signature numérique, si la facture a été enregistrée dans un registre connu de Revenu Québec;
 - protège l'information une fois qu'elle est enregistrée dans un registre connu de Revenu Québec;
 - uniformise le contenu des registres, ce qui permet de réduire sensiblement les délais d'intervention;
 - permet de repérer, à partir des sommaires périodiques des ventes, les cas où les ventes enregistrées ne sont pas déclarées à Revenu Québec.
- **Les interventions d'inspection :**
 - permettent d'intervenir rapidement si les ventes ne sont pas enregistrées.
- **La campagne de communication :**
 - permet aux clients d'être bien informés sur les obligations des restaurateurs. Ils peuvent alors constater les anomalies.

22



Ajustements opérationnels

Forfaits :

- l'établissement devra remettre une facture lors de la consommation du repas, mais celle-ci pourrait indiquer une vente à zéro et porter la mention « Forfait ».

Ajustements opérationnels (suite)

Événements de groupe, colloques, congrès :

- *lorsqu'il n'y a pas de contrat, la facture est remise au responsable pour le paiement;*
- *lorsqu'un contrat existe avant le début de l'événement, il n'y aura pas d'obligation de remettre de facture au moment du repas : celle-ci pourra être transmise par la suite :*
 - **les informations suivantes devront être inscrites dans le MEV (à partir du SEV) avant le début de l'activité :**
 - numéro de contrat;
 - nombre de personnes prévues;
 - montant prévu.

24

Ajustements opérationnels (suite)

Livraisons :

- Une facture provenant d'un MEV devra être remise à la clientèle.



Ajustements opérationnels (suite)

- Obligation d'enregistrer, sans délai, les renseignements relatifs au paiement.
- Tenir à jour un registre détaillant les items qui ont composé le ou les menu(s) « Table d'hôte » de la journée.



Collaboration du milieu de la restauration

Pour ce projet, Revenu Québec travaille, dans le cadre de différents comités, en étroite collaboration avec les représentants :

- de l'Association des restaurateurs du Québec;
- du Conseil des chaînes de restaurants du Québec;
- de l'Association des hôteliers du Québec;
- de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.



Questions ou commentaires

28

À vous la parole...



Merci de votre collaboration!